

Nein zum erneut missratenen Jagdgesetz, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers

Référendum contre la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)

publiée dans la Feuille fédérale le 29 décembre 2022

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999 et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP), soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton	N° postal	Commune politique

	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Expiration du délai référendaire: 8 avril 2023.

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

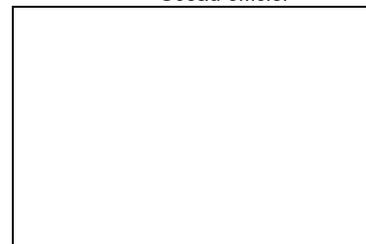
Lieu:

Date:

Signature
manuscrite:

Fonction
officielle:

Sceau officiel



Si vous souhaitez appuyer la demande de référendum, vous pouvez renvoyer cette liste de signatures remplie le plus vite possible avant le 8 avril 2023 au comité référendaire: **Nein zum erneut missratenen Jagdgesetz, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers**